



REOUVERTURE PARTIELLE DU CRR LE 6 AVRIL (avec liste des cours autorisés)

Publié le 3 avril 2021

REOUVERTURE PARTIELLE DU CRR LE 6 AVRIL

Le décret paru cette nuit et l'amélioration sensible de contexte sanitaire (aucun cas COVID connu chez les élèves ces sept derniers jours) autorisent une réouverture partielle du CRR pour l'ensemble des disciplines : **musique**, **danse**, **théâtre**.

Lorsque les formations ne peuvent être assurées à distance, les publics autorisés à venir au CRR de 9h30 à 19h sont :

- pratiquants professionnels et les formations délivrant un diplôme professionnalisant,
- élèves inscrits en troisième cycle, y compris dans les classes à horaires aménagés du théâtre, de la musique et de la danse, et en cycle de préparation à l'enseignement supérieur.

Attention, seuls les cours spécifiques ont lieu.

Les cours partagés avec d'autres élèves ne se tiennent pas en présentiel.

Les élèves mineurs dans les autres cycles et cursus ne peuvent donc pas être accueillis.

Retrouvez la liste des cours autorisés (publication en date du 5 avril mise à jour au 6 avril)

Les cours au CRR se dérouleront dans les conditions conformes aux normes sanitaires du protocole renforcé (port du masque obligatoire, sauf pour les instrumentistes à vent).

Pour tous les autres élèves, à l'exception des cours d'éveil et de pratique collective qui restent suspendus, les cours se dérouleront à distance.

Les vacances de printemps étant confirmées du 11 au 25 avril, les examens d'admission CPES sont reportés au cours de la semaine du 26 avril ; le nouveau calendrier sera disponible sur le site du CRR dans l'après-midi ou en tout début de semaine prochaine (les inscriptions sont donc encore possibles la semaine prochaine).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309 95027 Cergy-Pontoise Cedex 01 34 41 42 53